

OBJECTIF

AQUITAINE

www.objectif-aquitaine.com

VITICULTURE

Visio Viti Vini : franchir le cap de la traçabilité

Le 30 juin dernier, le Néerlandais Eric Albada, propriétaire du célèbre Château Giscours, troisième grand cru classé de Margaux, a été condamné par le tribunal de

Bordeaux à six mois de prison avec sursis et à 25.000 euros d'amende pour avoir intentionnellement mélangé, dans les années 90, des cuves de vins de Margaux avec du haut-médoc, un vin quatre fois moins cher. Aujourd'hui, ceci ne devrait plus se reproduire. Depuis 2005, les propriétés viticoles sont soumises à une obligation de traçabilité, comme tous les autres produits alimentaires, selon la réglementation européenne (article 18 du règlement 178/2002).

L'adaptation se fait progressivement. Mais, avec la réforme des agréments entrée en vigueur le 1^{er} juillet, les viticulteurs vont vite devoir se

mettre en conformité. Les contrôles vont se multiplier et seront déterminés selon un tirage au sort. En cas de non-respect de la législation, les viticulteurs encourent une amende de près de 7.500 euros.

Partant de ce constat, Julien Maillet, 28 ans, ingénieur agricole, a donc décidé en juillet 2007, avec son ami Alain Bousquet, 55 ans, spécialiste en gestion vitivinicole, de créer une société à Mérignac, Visio Viti Vini, et un logiciel, "Compta verte", entièrement dédié à la traçabilité des propriétés viticoles. Un brevet a même été déposé. Il s'agit d'offrir un système clés en main pour les petites propriétés viticoles qui n'ont pas les moyens de se payer un responsable qualité. Le principe est simple. Le viticulteur saisit ses données (utilisation de produits phytosanitaires, assemblages...) dans un fichier Excel envoyé une fois par mois à Visio

Viti Vini, qui, grâce à son logiciel, établit une traçabilité complète et fiable. La prestation coûte en moyenne 1.000 euros, avec 10 heures d'accompagnement. Visio Viti Vini compte actuellement une quarantaine de clients. Le marché devrait grandir. Les besoins sont d'autant plus grands aujourd'hui que "si l'on veut gagner des parts de marché à l'étranger, il faut avoir une traçabilité de sa production viticole. C'est un atout et un gage de sérieux", souligne Julien Maillet.



Julien Maillet (à gauche) et Alain Bousquet

Nicolas César

Site Internet : www.visiovitivini.fr